



Reconnaissance AEAI N° 31074

Titulaire

Kutzner & Weber GmbH
Frauenstrasse 32
82216 Maisach
Germany

Fabricant

Kutzner & Weber GmbH
82216 Maisach
Germany

Groupe

365 - Composantes diverses pour installations de chauffage

Produit

AIRJEKT 1

Description

Capteur de poussières composé d'une unité de commande et d'un dispositif haute tension avec filtre et capteur de température, isolateur et sonde électrique pour les systèmes de chauffage au bois.
Performance selon les spécifications du fabricant.
Mod.: Airjekt 1

Utilisation

Le montage doit être effectué dans le tuyau de raccordement dans le local d'implantation, à l'extérieur du local d'implantation dans le conduit de fumée du système avec un boîtier de protection incendie dans EI 30 selon les schémas de montage de Kutzner & Weber.

Le séparateur est adapté jusqu'à une température des gaz de combustion de 400°C.

Documentation

IBP, Stuttgart: RE '142 A 193 / 335088' (11.06.2019), RE 'P9-020/2019' (29.10.2019); TÜV Süd, München: RE 'C-E 1611-00/18' (18.05.2018); SGS Germany GmbH: RE 'L3HG0005' (03.09.2018); Electrosuisse: EXP '20Ch-00858.S01' (26.05.2020)

Conditions d'essai

AEAI, guide de protection incendie 20002-11, édition 2011.

Appréciation

Les spécifications de la brochure AEAI n° 20002-11 sont remplies.
Classification: T400; N1; D; 2; G

Durée de validité

31.12.2025

Date d'édition

04.11.2020

Remplace l'attestation du

01.07.2020

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Patrik Vogel

Frank Näher



EXIGENCES GÉNÉRALES

Le système de captage des poussières doit répondre à des exigences qui dépendent des spécifications de l'installation de chauffage et des conduits de fumée. Le classement et le numéro de l'attestation d'utilisation AEAI doit être mentionné sur la plaque signalétique de l'appareil.

La mise en œuvre d'un système de captage des poussières doit être signalée à l'organe compétent (l'autorité de protection incendie ou le ramoneur) avant son installation par le propriétaire ou l'exploitant du chauffage, ou par l'entreprise chargée de l'installation.

Le système doit être installé conformément aux prescriptions NIBT et aux indications du fabricant.

Il peut être installé suivant les mêmes modalités que celles qui sont énoncées pour les appareils de chauffage dans la directive de protection incendie «Installations Thermiques», 24-15. Chiffres 5.5.2 «Raccordements à un conduit de fumée commun», applicable par analogie.

Les appareils de chauffage à combustibles solides jusqu'à une puissance calorifique nominale de 20 kW par appareil peuvent être raccordés au même canal d'un conduit fonctionnant sous pression négative. Le nombre de raccordements ne doit pas être supérieur à quatre et la puissance totale des appareils raccordés ne doit pas excéder 70 kW.

INSTALLATION – MONTAGE

Seuls des chauffages à commande manuelle et des chauffages automatiques jusqu'à 100 kW peuvent être raccordés.

Il faut observer une distance de sécurité de 40 cm entre le capteur de poussières (dans le conduit de raccordement) et les matériaux combustibles.

Le montage doit être effectué dans le tuyau de raccordement dans le local d'implantation, à l'extérieur du local d'implantation dans le conduit de fumée du système avec un boîtier de protection incendie en EI 30-RF1 selon les schémas de montage de Kutzner & Weber.

Le montage peut être effectué à l'extérieur du local d'implantation seulement avec le boîtier de protection (EI 30-RF1) conçu spécialement à cet effet. Il faut observer les schémas de l'entreprise Kutzner & Weber.

La capacité de fonctionnement du conduit de fumée ne doit pas être diminuée par la présence du capteur de poussières, ni par le rétrécissement qui en résulte.

Le montage ne doit pas affecter les propriétés statiques du conduit de fumée (p.ex. poids supplémentaire).

Le raccordement au conduit de fumée avec un raccord de piquage est permis uniquement avec l'accord du constructeur du conduit de fumée (conduit de fumée du système).

Des systèmes de captage des poussières ne doivent pas être installés:

- dans les conduits de fumée fonctionnant sous pression positive (font exception à cette règle: l'installation à la sortie du conduit de fumée ou dans les systèmes testés travaillant sous pression positive)
- dans les voies d'évacuation
- dans les locaux ou les zones présentant un danger d'incendie ou d'explosion
- dans les locaux à charge thermique élevée
- dans les chambres à coucher et les dortoirs

NETTOYAGE ET ENTRETIEN

Le conduit de fumée doit pouvoir être ramoné sur toute sa longueur.

On prévoira, outre l'entretien courant de l'installation de chauffage, des contrôles supplémentaires et, si nécessaire, le ramonage du conduit de fumée par le ramoneur. Celui-ci doit effectuer un premier contrôle quatre semaines après le début de la première période de chauffage. Il fixera ensuite la périodicité des opérations de nettoyage, en fonction de la quantité des résidus observés.

Il n'est pas nécessaire de ménager des ouvertures supplémentaires à des fins de nettoyage ou de contrôle, à condition que le système de captage des poussières et le conduit de fumée puissent être parfaitement nettoyés.